



Traité Baba Batra

Michna 14 - Chapitre 2

אֵילָן שֶׁהוּא נוֹטֶה לְרִשּׁוֹת הָרִבִּים,
קוֹצֵץ כְּדִי שִׁיְהֶא הַגָּמֶל עוֹבֵר בְּרוֹכָבוֹ.
רַבִּי יְהוּדָה אָמַר:
טָעוֹן פְּשֻׁתָּן אוֹ זְמוּרוֹת.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אָמַר:
כָּל הָאֵילָן, כְּנֶגֶד הַמִּשְׁקָלָת, מִפְּנֵי הַטְּמְאָה.

Si un arbre penche [ses branches] dans le Domaine Public, il faut couper en sorte qu'un chameau et l'homme qui le monte passent. Rabbi Yehouda dit : « en sorte qu'un chameau chargé de lin ou de faisceaux de branches passe ». Rabbi Chimon dit : [il faut couper] de chaque arbre selon la verticale du fil à plomb à cause de l'impureté ».



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions